

Textes d'accompagnement

- **Les Lois, V, 731c**

“Quant à tous ceux qui commettent l'injustice, mais que l'on peut espérer guérir, il faut savoir qu'aucun homme ne commet l'injustice de son plein gré : personne en effet ne saurait d'aucune manière accueillir de plein gré aucun des maux les plus grands, surtout dans ce qu'il y a de plus précieux. Or l'âme, nous l'avons dit, est véritablement le bien le plus précieux pour tout homme. Personne donc n'accueillera jamais de son plein gré le mal le plus grand dans ce qu'il a de plus précieux, ni ne vivra sa vie durant en proie à ce mal. Il mérite au contraire toute notre pitié l'homme qui commet l'injustice et qui est en proie au mal. Il est permis d'avoir pitié de celui dont le mal est guérissable, en retenant nos mouvements d'agressivité, et de ne pas toujours être amer à son égard en ayant des accès de bile comme une femme. En revanche, il faut déchaîner sa colère à l'égard de celui qui est méchant et dont la vie est désordonnée, sans contrôle et sans espoir d'amendement”.

- **Gorgias, 468c**

- Socrate : C'est donc toujours le bien que nous poursuivons ; lorsque nous marchons, c'est dans la pensée que cela nous sera plus avantageux ; et c'est encore en vue du bien que nous nous arrêtons, lorsque nous nous arrêtons. N'est-ce pas?
- Polus : Oui.
- Et soit qu'on mette quelqu'un à mort, qu'on le bannisse, ou qu'on lui ravisse ses biens, ne se porte-t-on point à ces actions, dans la persuasion que c'est ce qu'il y a de mieux à faire ? N'est-il pas vrai?
- Assurément
- Tout ce qu'on fait en ce genre, c'est donc en vue du bien qu'on le fait.
- J'en conviens.
- Ne sommes-nous pas convenus que l'on ne veut point la chose qu'on fait en vue d'une autre, [468c] mais celle en vue de laquelle on la fait?
- Sans contredit.
- Ainsi on ne veut pas simplement tuer quelqu'un, le bannir, lui enlever ses biens : mais si cela est avantageux, on veut le faire; si cela est nuisible, on ne le veut pas. Car, comme tu l'avoues, on veut les choses qui sont bonnes : et celles qui ne sont ni bonnes ni mauvaises ou tout-à-fait mauvaises, on ne les veut pas. Ce que je dis, Polus, te paraît-il vrai, ou non? Pourquoi ne réponds-tu pas?
- Cela me semble vrai.
- Puisque nous sommes d'accord là-dessus, quand un tyran ou un orateur fait mourir quelqu'un, le condamne au bannissement, ou à la perte de ses biens, croyant que c'est le parti le plus avantageux pour lui-même, quoique ce soit en effet le plus mauvais; il fait alors ce qui lui plaît: n'est-ce pas?
- Oui.
- Fait-il pour cela ce qu'il veut, s'il est vrai que ce qu'il fait est mauvais? que ne réponds-tu?
- Il ne me paraît pas qu'il fasse ce qu'il veut.

- Se peut-il donc qu'un tel homme [468e] ait un grand pouvoir dans sa ville, si toutefois, de ton aveu, c'est un bien d'être revêtu d'un grand pouvoir?
- Cela ne se peut.
- Par conséquent, j'avais raison de dire qu'il est possible qu'un homme fasse dans une ville ce qui lui plaît, sans avoir néanmoins un grand pouvoir, ni faire ce qu'il veut.

- **Les Lois V 734b**

“Mais il est d'ores et déjà clair, si ce que nous sommes en train de dire est juste, que tout débauché l'est nécessairement contre son gré. Car c'est par ignorance, par manque de maîtrise de soi ou pour ces deux motifs que le grand nombre des hommes dans son ensemble mène une existence dépourvue de tempérance”.

- **Les Lois, IV 713a- 715d**

L'étranger - La raison en est, excellents amis, que vous appartenez à des constitutions dignes de ce nom : les noms que nous venons d'énumérer désignent non pas des constitutions mais des groupements où une partie des gens est dominée et asservie, en sorte que le nom désigne dans chaque cas le pouvoir qui possède l'autorité. Mais il faudrait, si on devait désigner la cité par un nom de ce genre, prononcer le nom du dieu qui détient l'autorité sur les êtres qui sont doués d'intellect.

Clinias - Mais quel est ce dieu ?

L'étranger - Eh bien, ne devons-nous pas recourir encore un peu au mythe, si nous voulons répondre avec quelque justesse de ton à la question actuellement soulevée ?

- C'est bien ce qu'il faut faire
- Oui, absolument. Il est certain que les cités dont nous avons exposé plus haut la formation ont, selon tradition, été précédées et de fort loin par une forme d'autorité et d'administration particulièrement heureuse que l'on place sous le règne de Kronos et dont ceux de nos pays qui sont aujourd'hui les mieux administrés sont une imitation.
- C'est à mon avis un devoir impérieux d'en prendre connaissance.
- En tout cas, c'est mon avis. C'est pourquoi j'ai mis le sujet au centre de nos discussions.
- Oui, tu as très bien fait. Et en poursuivant jusqu'au bout le récit de ce mythe, tu ferais exactement ce qu'il convient de faire si du moins ce mythe est pertinent pour notre propos.
- Il faut faire comme vous dites. La tradition nous rapporte un récit qui veut que la vie des gens de cette époque ait été extraordinairement heureuse, car tout leur venait en abondance et de façon spontanée. Or, voici à peu près, dit-on, quelle en était la cause. Comme nous l'avons exposé dans le détail, Kronos sachant donc que l'homme, par nature, n'est aucunement en mesure, lorsqu'il dispose d'un pouvoir absolu, d'administrer toutes les affaires humaines sans se gonfler de démesure et d'injuste, c'est dans cette pensée qu'il décida de mettre alors à la tête de nos cités, en qualité de rois et de chefs, non pas des hommes, mais des êtres d'une espèce plus divine et meilleure, comme nous le faisons nous-mêmes aujourd'hui pour le petit bétail et pour tous les animaux domestiques qui vivent en troupeaux. Ce n'est pas un

bœuf que nous prenons pour diriger les bœufs, ni une chèvre pour diriger les chèvres, mais c'est nous qui exerçons une autorité sur ces animaux, nous qui sommes d'un genre supérieur. Ainsi donc, faisant de même, le dieu, qui avait de l'affection pour les hommes, mit à notre tête le genre d'êtres qui nous était supérieur, celui des démons qui, avec une grande facilité pour eux et un grand consentement de notre part, prirent soin de nous ; en nous procurant paix, retenue, bonne législation, et abondance de justice, ils préservèrent l'espèce humaine des guerres civiles et l'établirent dans le bonheur. Or, aujourd'hui encore, ce récit, et en cela il dit vrai, fait bien apparaître que, dans toutes les cités où c'est un dieu qui dirige et non pas un mortel, il n'est pas possible d'échapper aux maux et aux malheurs. La leçon que l'on attribue au mythe est la suivante : nous devons imiter par tous les moyens le genre de vie qui avait cours sous le règne de Kronos et pour autant qu'il y a en nous d'immortalité, nous devons, en y obéissant, administrer en public et en privé nos maisons et nos cités, en donnant à cette distribution de la raison le nom de loi. Mais si un homme seul, une oligarchie ou encore une démocratie, a son âme tendue vers les plaisirs qui sont l'objet des désirs, et qu'ecette âme est avide de s'emplier de ces plaisirs, qu'elle est incapable de rien retenir et qu'elle se trouve en proie à une maladie maligne incessante et insatiable, et si une telle autorité s'exerce sur une cité ou sur in particulier en foulant aux pieds les lois, alors, je le répète, il n'y a pas de salut possible”

- **Les Lois, IV, 720c**

L'Etranger : Voici ce que je veux dire. Nous voyons, n'est-ce pas ? qu'à côté des médecins il y a des serviteurs des médecins que nous appelons médecins, eux aussi ?

Clinias Assurément ?

- Mais qu'ils soient libres ou esclaves, c'est d'après les ordonnances de leurs maîtres, en les regardant faire et en expérimentant les remèdes, que ces derniers apprennent leur métier, au lieu que les vrais médecins ont appris leur art grâce à un don naturel et qu'ils l'enseignent de même à leurs enfants. Reconnais-tu ces deux espèces de médecins ?
- Sans doute.
- Les malades dans les villes sont libres ou esclaves. Or, ne remarques-tu pas que les esclaves se font généralement soigner par des esclaves, qui vont courant par la ville ou qui reçoivent les malades dans les salles d'attente de leurs maîtres ? Quelle que soit la maladie de leurs clients, ces sortes de médecins ne donnent ni n'acceptent aucune explication, et, après leur avoir prescrit, en vrais tyrans, avec toute la suffisance d'un habile homme, ce que la routine leur suggère, ils les quittent brusquement pour aller voir un autre esclave malade, facilitant ainsi la tâche de leurs maîtres dans les soins qu'ils donnent à leurs malades. Au contraire, le médecin de, condition libre ne soigne guère que des hommes libres, il surveille leurs maladies, remonte à leur origine, en suit le progrès naturel, fait part de ses observations au malade lui-même et à ses amis, et, aussitôt qu'il remarque quelque chose, il en instruit comme il le peut son malade et ne lui délivre aucune ordonnance avant de l'avoir persuadé ; et alors adoucissant toujours son malade par la persuasion, il tâche ainsi de le ramener définitivement à la santé. Laquelle de ces deux méthodes, cette dernière ou l'autre, est la meilleure, soit qu'elle soit appliquée par un médecin ou par un maître de gymnase ? Quel est le meilleur, de celui qui emploie deux moyens pour

arriver à son but, ou de celui qui ne recourt qu'à un seul, et encore au moins bon et au plus rude ?

- Celui qui emploie deux moyens, l'emporte de beaucoup, étranger.
- Veux-tu que nous examinions ces deux méthodes, la double et la simple, en les appliquant à la législation ?.

- **Les Lois, IX, 860b**

L'étranger : Au sujet de tout ce qui est beau et de tout ce qui est juste, efforçons nous donc de bien voir en ce genre de choses, sur quels points nous sommes actuellement d'accord, et que quels points nous sommes en contradiction avec nous-mêmes, nous précisons qui affirmerions que moins désirer, plus que tout, différer du grand nombre ; et voyons aussi sur quels points le grand nombre est en contradiction avec lui-même.

Clinias : Mais à quelle sorte de contradiction penses-tu en disant cela ?

L'étranger : Je vais essayer de te l'expliquer. A propos de la justice en général, à propos des hommes, des choses et des actions que nous qualifions de justes, tous nous nous accordons en quelque façon pour dire que tout cela est vrai. Aussi, affirmer que les hommes justes, fussent-ils d'aventure laids de corps, sont néanmoins sous le rapport de l'extrême justice de leur caractère, parfaitement beaux, ce ne serait sans doute jamais s'exposer, en parlant ainsi, à paraître tenir de propos déplacés.

Clinias : Ne serait-ce pas à bon droit ?

L'étranger : Peut-être bien. Voyons cependant : si tout ce qui concerne la justice est beau, ce "tout" inclut-il également nos passions, qui sont aussi nombreuses en somme que nos actions ?

Clinias : Et alors ?

L'étranger : Toute action juste, dans la mesure où elle a part à la justice, a part au beau dans la même mesure, me semble-t-il.

Clinias : C'est incontestable.

L'étranger : De même donc, accorder qu'une passion qui participe de la justice, dans cette mesure aussi, devient belle, serait exempt de toute contradiction.

Clinias : C'est vrai

M'étranger : Oui, mais si nous nous accordons à dire qu'une passion est injuste, en même temps qu'elle est laide, le juste et le beau seront en désaccord, puisque les choses justes seront dites être laides au plus haut point.

Clinias : Que veux-tu dire par là ?

L'étranger : Rien de difficile à comprendre : les lois que nous venons tout juste de proposer peuvent être considérées comme prescrivant tout ce qu'il y a de plus opposé à ce que nous disons à présent.

Clinias : Comment cela ?

L'étranger : Nous avons posé en principe qu'il est juste, je suppose, de mettre à mort le pillier de temples et l'ennemi des lois établies de façon convenable; et, au moment d'instituer toute une série de règles de cette sorte; nous nous sommes retenus, confrontés aux deux faits suivants : le fait que les peines sont indéfinies en nombre et en importance, et le fait que, parmi les passions les plus justes, figurent aussi les plus laides d'entre toutes. N'est-il pas vrai qu'ainsi les choses justes et les choses belles nous apparaîtront tantôt absolument identiques, tantôt extrêmement contraires ?

Clinias : Cela risque d'être vrai.

L'étranger : C'est donc ainsi qu'en de tels sujets le grand nombre se contredit dans son langage en projetant d'un côté ce qui est beau et de l'autre ce qui est juste.

- **Les Lois, I, 644d**

“Prenons pour acquis que chacun d'entre nous, les vivants, est une marionnette fabriquée par les dieux. Qu'elle ait été constituée pour leur servir de jouet ou dans un but sérieux, cela bien sûr nous ne pouvons pas le savoir ; mais ce que nous savons, c'est que ces affections dont je viens de parler, et qui sont en nous comme des tendons ou des ficelles, nous tirent, et, comme elles sont antagonistes, elles nous conduisent dans des actions opposées au long de la frontière qui sépare la vertu du vice. Car dans l'histoire que nous racontons, chacun, en obéissant toujours à une seule de ces tractions et en ne s'y opposant en aucune circonstance, doit résister à la traction des autres tendons. Cette traction, c'est la commande d'or, la commande sacrée, la raison, que l'on qualifie de “loi collective de la cité”, tandis que les autres commandes sont raides et de fer : alors que la première est souple parce qu'elle est d'or, les autres se présentent sous l'apparence de matériaux divers. Il faut donc toujours prêter son aide à la plus belle des tractions, celle de la loi. Parce que, en effet, le calcul rationnel est beau, mais doux en ce qu'il n'use pas de contrainte, il a besoin d'aide pour opérer sa traction, afin d'assurer en nous la prédominance de l'or sur les autres matériaux. Voilà donc bien comment pourrait arriver à bon port ce mythe de l'excellence, qui nous représente comme des marionnettes, et voilà comment, d'une certaine manière, on pourrait apercevoir plus clairement ce que signifie “l'emporter sur soi-même et être vaincu par soi-même”, et ce qui s'ensuit pour l'individu comme pour la cité, le premier devant se faire en lui-même une idée juste de ces tractions et régler sa vie là-dessus, quand pour sa part la cité, qu'elle ait reçu cette idée du dieu ou de quelqu'un qui s'y connaît, doit l'ériger en loi pour régler ses affaires intérieures et ses relations avec les autres cités.”

Références de la thèse “nul n'est méchant volontairement” dans le corpus platonicien

Gorgias, 468c ; 509d

Ménon 77d

Protagoras 352b

République II, 382a ; III, 413a

Le Sophiste 228c

Timée, 86d